

Discours

Troisième conférence européenne des Services à la Personne

Madrid

11-12 novembre 2010

Je voudrais tout d'abord excuser la Ministre de l'Emploi et Vice-Première ministre belge, Joëlle Milquet, qui n'a, à son regret, pas su venir suite à des obligations nationales.

Je voudrais ensuite remercier l'Association espagnole des services à la personne pour l'organisation de cette conférence qui a permis d'avoir des échanges riches, fort intéressants et diversifiés.

Nous sommes très heureux de pouvoir conclure cette conférence et ce pour deux raisons principales.

1. L'expérience belge au niveau des services à la personne comme créateur d'emplois

Tout d'abord parce qu'au niveau national belge, nous soutenons tout particulièrement les initiatives qui visent à promouvoir le secteur des services à la personne.

La Belgique a en effet fort développé ce secteur. Outre des services d'aides familiales qui sont gérés au niveau des régions et qui visent en particulier certains publics cibles, nous avons aussi créé en 2004 un système de chèques « titre-service » au niveau fédéral.

Madame Ivanova vous a déjà présenté ce système.

L'utilisateur achète des chèques qui sont subventionnés par l'Etat et qui lui permettent de recourir aux services de sociétés privées, d'agences publiques d'insertion professionnelle ou d'associations non-marchandes pour accomplir des tâches domestiques telle que le repassage, le nettoyage, des courses.

Ce mécanisme est particulièrement simple et a connu un succès très important depuis sa mise en œuvre. Il y a en Belgique 680.000 utilisateurs, soit 7% des Belges. 2.500 entreprises et plus de 120.000 travailleurs actifs dans ce système.

Lors de sa création, le gouvernement poursuivait 3 objectifs qui ont aujourd'hui dépassé toutes les attentes :

- il visait à créer des emplois pour des personnes peu qualifiées, je vous l'ai dit les emplois créés sont au nombre de 120.000
- il visait à régulariser des situations de travail au noir
- et il visait à faciliter pour de nombreux travailleurs la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle

Ce système présente bien entendu un coût pour l'Etat, puisqu'il prend en charge environ 2/3 du coût du chèque. Cependant, il bénéficie également de nombreux effets retours, liés tant aux revenus des travailleurs désormais déclarés qu'aux diminutions des dépenses de chômage, etc. Ces effets retours couvrent environ la moitié du coût du système des titres-services.

Mais tout cela vous l'avez déjà entendu et je ne vais pas m'attarder sur ce sujet.

Par contre, c'est surtout de notre travail en tant que Présidence belge du Conseil de l'Union européenne dont je voulais vous parler.

2. Le défi du vieillissement et les opportunités d'emplois dans le secteur des soins et des SAP, une priorité de la Présidence belge

Nous avons souhaité soutenir cet événement car il traite précisément d'une des priorités importantes de la présidence, à savoir le défi que représente l'allongement du temps de la vie pour les politiques de l'emploi et du travail, tant en terme d'allongement de la carrière du travailleur qu'en terme d'opportunité de création d'emplois dans le secteur des soins et des services à la personne.

Le défi du vieillissement est un défi important pour nos marchés de l'emploi, mais il représente aussi une chance et des opportunités de création d'emplois considérables. Alors que l'Union européenne compte aujourd'hui 23 millions de demandeurs d'emploi, soit 7

millions de plus qu'en 2008 suite à la crise, il est important de développer les secteurs porteurs d'emplois.

Vous l'aurez donc compris, dans le cadre de la présidence belge, c'est davantage sous l'angle du vieillissement de la population que nous abordons la croissance du secteur des soins et des services aux personnes. Je voudrais d'ailleurs mentionner que nous visons l'ensemble des secteurs des soins et des services à la personne, c'est-à-dire, tant les soins d'ordre plus médical que les activités liées à la gestion du ménage et réalisées au domicile.

Nous sommes cependant tout à fait conscients que le secteur des services à la personne, comme ça a été largement discuté lors de cette conférence, va augmenter en importance aussi pour d'autres raisons telles que l'évolution des structures familiales, la participation de plus en plus active des femmes au marché de l'emploi, etc.

L'objectif de la Présidence est d'aboutir à des conclusions du conseil des ministres européens de l'emploi et des affaires sociales, dont je vais vous parler dans un instant.

Mais avant toute chose, je voudrais brièvement rappeler quelques chiffres qui montrent à quel point le vieillissement de la population va créer des demandes considérables pour le secteur des soins et des services à la personne.

2.1. Quelques chiffres...

- Premièrement, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans augmente aujourd'hui deux fois plus vite qu'avant 2007, il augmente en effet d'environ deux millions de personnes chaque année par rapport à un million précédemment

- Deuxièmement : les chiffres sont bien connus, le taux de dépendance des personnes âgées va doubler : alors qu'à l'heure actuelle on compte quatre personnes en âge de travailler pour chaque personne âgée de plus de 65 ans, en 2060 il n'y aura plus que deux personnes en âge de travailler pour chaque personne de plus de 65 ans.

- Troisièmement : Le secteur des services de soins et de services aux personnes, comme l'a indiqué Monsieur Anderson et Madame Labarile, est un secteur qui est déjà très important tant en ce qui concerne sa part dans le PIB au niveau européen qu'en terme d'emplois. En 2009, la part des secteurs des soins et des services aux personnes dans le PIB se situait entre 5 et 13%. Par ailleurs, en 2006 il y avait 20 millions de travailleurs actifs dans ce

secteur. Dans un certain nombre de pays membres de l'UE, on a observé un taux de croissance de 4% dans ces secteurs ces dernières années, c'est-à-dire une croissance largement supérieure à celle du PIB.

Ces différents facteurs laissent supposer qu'un doublement du nombre de personnes qui devront être actives à l'avenir dans le secteur des soins et services aux personnes n'est pas irréaliste.

On ne peut bien sûr supposer que le rythme de croissance de ce secteur va demeurer à 4% chaque année. Mais même avec un taux de croissance proche de 2%, le nombre de travailleurs actifs dans ce secteur pourrait doubler d'ici 2050.

Même si on ne sait pas exactement, surtout dans le cadre de projections aussi longues, l'ampleur exacte de cette évolution, on sait que les besoins dans ces secteurs vont fortement se développer à l'avenir, que le nombre de travailleurs actifs dans ce secteur devra également augmenter, et que l'augmentation de cette demande est déjà à l'œuvre aujourd'hui et va principalement produire ses effets dans les 10 à 15 prochaines années.

Dès lors, les sujets qui ont été traités ces deux jours recueillent évidemment une attention toute particulière.

2.2.. Les conclusions de la Présidence belge sur les « emplois blancs »

Dans le cadre de Présidence belge du Conseil de l'Union Européenne nous allons proposer au conseil des Ministres européens de l'Emploi et des Affaires sociales de décembre des conclusions sur l'impact du vieillissement de la force de travail et de la population sur les politiques de l'emploi. Ces conclusions ont déjà été discutées au niveau des représentants des ministres et ont reçu un accueil très favorable.

Ces conclusions se concentrent :

- d'une part sur la participation des travailleurs âgés au marché du travail
- et d'autre part sur l'augmentation du secteur des services aux personnes liée au vieillissement de la population.

Pour la première fois, le lien entre ces deux dimensions est repris dans le cadre de conclusions du conseil des ministres européens de l'emploi.

Ces conclusions invitent les Etats membres et la Commission européenne à travailler et à avancer sur plusieurs des points qui ont été discutés pendant ces deux journées :

- Tout d'abord, la question de la qualité des emplois dans les secteurs des soins et services à la personne. Plusieurs intervenants l'ont dit, il s'agira d'un élément essentiel si nous voulons développer comme il se doit ce secteur. Afin d'attirer suffisamment de travailleurs, il est également important de renforcer l'attractivité de celui-ci par une analyse des conditions de travail (environnement de travail, salaires, heures de travail, stabilité de l'emploi et développement de la carrière, la conciliation entre vie privée et professionnelle).
- Deuxièmement, il convient également de tenir compte du fait que ce secteur est essentiellement féminin (à plus de 78%). Cela exige à la fois de travailler à la représentativité des hommes dans ce secteur (Des campagnes de promotion visant à attirer plus de travailleurs vers ce secteur, en particulier des hommes, sont également utiles dans ce cadre), au gap salarial, à la combinaison vie familiale et vie professionnelle de ces travailleurs.
- Troisièmement, la question de la formation des travailleurs et des compétences nécessaires a été aussi abordée à plusieurs reprises lors de ces deux journées. Dans le cadre des conclusions, nous inviterons les Etats membres à davantage anticiper les compétences qui seront nécessaires, qu'elles soient spécifiques ou génériques, nous les inviterons à orienter les efforts de formation des travailleurs présents et futurs à celles-ci. Les « soft skills », c'est-à-dire les compétences qui sont davantage liées à la communication ou les relations sociales, sont également importantes à cet égard. Dans les conclusions, nous invitons également les EM et à la Commission européenne à développer des formes de reconnaissances des compétences formelles mais aussi informelles acquises.
- Dans le cadre des conclusions que nous avons proposées, nous demandons aux Etats membres et à la Commission européenne de pouvoir suivre et anticiper les pénuries potentielles dans le secteur des soins et des services aux personnes.
- Le Fonds social européen se consacre à la promotion de l'emploi au sein de l'Union européenne. Il vise à préparer la main d'œuvre aux défis futurs. Nous invitons dès lors la Commission européenne à promouvoir le rôle du Fonds social européen pour stimuler

les formations et l'emploi en lien avec le secteur des soins et des services à la personne ;

- Nous préconisons dans le cadre du projet de conclusions l'adoption par les Etats membres de plans d'actions, visant à ce que les autorités publiques puissent affronter les défis à venir pour la main d'œuvre dans ce secteur du care en terme de formation, des conditions de travail et d'attractivité, en s'appuyant sur des bonnes pratiques en la matière.
- On ne peut pas non plus traiter de ce sujet sans aborder la question du financement. Suite à la crise économique, il est clair que les budgets des services publics sont fortement mis sous pression. Dans de nombreux pays, le redressement des finances publiques et la réduction du déficit s'est imposée. Dans ce contexte, les moyens disponibles pour le développement des politiques d'emploi et des politiques sociales deviennent de plus en plus rares. Dans plusieurs Etats membres, la réduction du déficit public s'est accompagnée de mesures de restrictions dans le domaine des services de soin.

A plus long terme, il apparaît assez clairement que de nouvelles pistes de financement devront être dégagées pour permettre le développement de soins et services aux personnes, particulièrement pour ce qui concerne les services non-médicaux. Il s'agit dans ce cadre d'identifier comment partager le coût de ces services entre les autorités publiques et les particuliers ; comment permettre leur accessibilité à l'ensemble de la population et non uniquement aux catégories plus aisées ?

Comme nous l'avons vu, dans plusieurs pays, des formes souples de développement de services aux personnes ont déjà été développées, telles que sous forme de chèques dont une partie du coût est prise en charge par l'Etat, ou sous formes d'incitant fiscaux. Peut-être ce type de mécanisme pourrait-il être une source d'inspiration permettant de développer ce secteur, du moins pour les services non médicaux. En tout état de cause, il y a là une réflexion à avoir, et des analyses à réaliser.

Dans le cadre des conclusions, nous souhaitons inviter les Etats membre à davantage développer dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi, l'échange des bonnes pratiques et de benchmarking dans le secteur des soins et des services à la personne.

- Enfin, pour terminer, les conclusions que nous adopterons invitent la Commission européenne à davantage analyser les effets du vieillissement sur le développement des secteurs des soins et services aux personnes, afin de pouvoir avoir un meilleur suivi des besoins et contraintes qui pèsent sur leur développement.

Pour conclure, je souhaiterais indiquer que la Présidence belge salue particulièrement la tenue de cette conférence sur les services à la personne, qui constituent pour elle un enjeu de société fondamental pour les années à venir. Ce type de conférences constitue une très bonne occasion pour analyser la situation, mais aussi et peut-être surtout de pouvoir s'échanger des bonnes pratiques liées au développement de ces secteurs et de pouvoir réaliser des comparaisons.

Malheureusement, je dois remarquer que les études manquent sur le développement de ces services, particulièrement dans la perspective du vieillissement de la population. Je me réjouis dès lors que, dans le cadre de nos conclusions sur le vieillissement, nous ayons demandé à la Commission européenne de pouvoir développer un document qui analysera en particulier cette question. Il serait souhaitable pour moi à l'avenir de pouvoir mieux suivre et anticiper l'évolution de ces secteurs à l'aune d'outils de suivi développés à cet effet.

Je vous remercie pour votre attention.